



Vol vélo électrique de 2500 euros

Par **Ymko**, le **28/07/2019** à **11:36**

Bonjour,

Merci de votre attention sur mon cas.

Ils m'ont permis d'essayer à l'extérieur de la boutique car le magasin étant petit et ça se fait régulièrement. je n'ai pas eu le droit à la consultation de la vidéo, mais ils m'ont montrés des photos avec ma famille dans le magasin. Je n'ai pas eu de réponses claire d'aucune partie. J'étais en panique car j'avais ma femme et mon bébé de 18 mois qui m'attendaient avec un autre vigile qui a refusé de les laissés partir, l'interpel S'est déroulé avec violence car ne voyant pas ce qu'ils me reprochaient. je n'ai pas eu le temps de poser d'autres questions. Mais ils m'ont laisser partir 1h après. Pensez-vous que je accéder au dossier au commissariat ou je dois attendre la convocation? Si l'affaire ne se règle pas en ma faveur qu'est ce que je risque sachant que je suis le seul qui travail dans la famille? Merci

Par **morobar**, le **28/07/2019** à **16:01**

Bonjour,

Il appartient à la victime de prouver les allégations vous désignant comme le voleur du bien,.

Vu d'ici il parait étonnant que vous n'avez pas de souvenir sur le moment de la restitution, et à qui vous l'avez restitué.

Vous n'accederez à aucun dossier au commissariat, serez simplement auditionné sur les faits qui vous sont reprochés.